

Une voiture broyée par une locomotive

Oot affreux accident a fait deux morts et quatre blessés

Straßbourg, 16 juin. — A Saarwerden, le cultivateur Chretien Schub, âgé de 55 ans, conduisait une voiture attelée de deux vaches et sur laquelle se trouvaient cinq enfants de la famille Wilhem. Le cultivateur se préparait à franchir la ligne du chemin de fer, sur la route de Saarwerden à Burbach, lorsqu'il trouva le passage à niveau fermé.

Il demanda au garde-barrière, Franz Nicolas, de le laisser encore passer. Ce dernier est la faiblesse d'accueillir sa demande et au moment où la voiture s'engageait sur la voie ferrée, une locomotive arriva à toute vapeur.

Malgré les efforts du mécanicien pour arrêter sa machine, la voiture fut prise en écharpe, traînée sur une quarantaine de mètres et mise en miettes.

L'imprudent cultivateur fut tué sur le coup, ainsi que le plus jeune des enfants Wilhem, âgé de 5 ans. L'ainé, Emilie, 15 ans, a eu les deux pieds et un bras coupés ; sa sœur, Emilie, âgée de 14 ans, a eu de fortes contusions à la tête ainsi que de multiples blessures internes. L'état de ces deux derniers enfants est désespéré.

Les deux autres, Erich, âgé de 11 ans, et Georges, 7 ans, ont dû être transportés d'urgence à l'hôpital de Sarre-Union.

Aussitôt après l'accident, le garde-barrière prit la fuite à travers champs. Il fut retrouvé, caché dans un bois, à la suite d'une battue organisée par la gendarmerie et déclara avec la plus grande émotion : « Après avoir ouvert ma barrière, sur la demande du cultivateur Schub, je me suis ravisé et voulu arrêter l'attelage quand j'entendis la locomotive arriver. Je n'avais eu le temps de venir à toute vitesse de Sarre-Union. M. Schub ne put se rendre maître de ses bêtes, sa voiture étant déjà engagée sur la voie ».

Un Polonais a été assassiné dans un bois près d'Arras

SON MEURTRE SERAIT UN RUSSE VOLEUR

Dans l'après-midi de jeudi, un ouvrier des R. L., M. Léon Laloux, en se promenant dans un bois à proximité de Hamcourt-Cazucourt, arrondissement d'Arras, découvrait sous un amas de feuilles qui le recouvrait, le cadavre d'un homme percé de coups de couteau et déjà en voie de décomposition.

L'enquête ouverte par la gendarmerie a permis de découvrir que ce cadavre était celui d'un Polonais, nommé François Ludowski, 30 ans, ouvrier de la Société Force et Lumière, qui après avoir passé la journée du dimanche dans un estaminet de la localité en compagnie de plusieurs de ses compatriotes, était sorti avec un Russe, nommé Nicolas Gigoroff, 28 ans, et depuis n'avait plus reparu.

Comme de ce côté, ce dernier n'a pas été revu dans le pays, on le soupçonne fortement d'être l'assassin de Ludowski ; il est actuellement recherché par la gendarmerie.

Le mobile du crime n'a pas encore été établi, mais il semble être le vol.

Hier, dans la soirée, le parquet d'Arras s'est rendu sur le lieu du crime aux fins d'enquête.

Un vieillard de Tourcoing fut sauvagement battu

IL EST MORT DES SUITES DE CE LACHE ATTENTAT

Nous avons relaté, le 9 courant, le triste exploit d'un certain Coucke Albert, domestique, 30 ans, 6 rue de Rennes, à Tourcoing, qui après avoir pénétré en enfonçant la porte dans la maison de M. Arthur Dostal, 76 ans, avait si sauvagement battu le vieillard que celui-ci s'était évanoui.

M. Dostal, qui était atteint d'artériosclérose et souffrait de la suite de cet attentat et hier matin il rendait le dernier soupir.

La police ayant mis le Parquet de Lille au courant de cette grave affaire, MM. Blanchard, juge d'instruction ; Roturier, substitut du procureur de la République et Prin, greffier, se sont rendus à Tourcoing dans l'après-midi. Ils sont allés à l'adresse de 15 heures à la maison en drame, rue Dupuytren, cour Vienne, 7, et ont interrogé quelques voisins.

L'autopsie de la victime sera faite aujourd'hui, à l'hôpital civil, où le corps sera transporté.

Mortel accident de tir

Alençon, 16 juin. — A la dernière séance de tir d'une société locale, un coup de feu, tiré avant le signal, a atteint le marquis Albert Manoury, qui est mort peu d'instants après sans avoir repris connaissance.

La victime laisse une veuve et deux enfants en bas-âge.

La berceuse de la mort

Paris, 16. — Hier vers 22 h. 30, alors que la nuit faisait rage, une scène dramatique s'est déroulée dans un café situé à l'angle du boulevard Montmartre et de la rue Drouot.

Un jeune homme de 27 à 28 ans, vêtu d'un complet gris, s'était assis à une table, tout près de l'orchestre.

A un moment donné, comme les musiciens interprétaient une languoureuse berceuse, le client a déposé sa lettre sur la table, puis sortant un pistolet automatique de sa poche, il se tira, au grand émoi de tous les consommateurs, une balle dans la tempe. Le désespéré expira presque aussitôt.

Le corps fut transporté au poste de police de la mairie du 9^e arrondissement. Dans les poches du mort, on trouva une somme de 618 fr. 35, mais aucun papier d'identité.

La lettre abandonnée sur la table du café était adressée à Mlle Marguerite Dufour, 1, rue Eugène-Pelléan, à Vitry-sur-Seine. La missive a été ouverte par le commissaire de police. Elle était signée de ce prénom : « Charles ». Le défunt annonçait à la jeune fille qu'il abandonnait par elle, « il ne se sentait pas le courage de continuer à vivre triste et solitaire ».

Pour n'être pas grondée une fillette d'Harnes se jeta à l'eau

Une fillette de 13 ans, M. L., à Harnes, en allant aux provisions pour sa mère, portait son panier contenant un quintal de fèves. Affolée l'enfant n'osa plus rentrer chez elle et prit le parti de se tuer. Pour ce, vers 10 heures du soir, elle alla se jeter dans le canal. Heureusement des mineurs qui se rendaient au travail, furent témoins de la scène et appelèrent au secours.

Un double drame étrange et terrifiant

Carbonisées dans leur maison et tués dans la montagne

Grenoble, 16 juin. — Un drame étrange et terrifiant vient d'être découvert dans le canton de Veillonvieux. Au Périer, village comptant cinq cents habitants, un incendie a détruit, au cours de la nuit dernière, une maison assez isolée du centre de la commune, et habitée par M. Pierre Prat, 68 ans, sa femme, 65 ans, et leur petit-fils, François Jacquet, 17 ans.

En constatant le sinistre, ce matin, on crut tout d'abord que les trois habitants avaient péri dans les flammes, mais on ne retrouva que les cadavres affreusement carbonisés des deux vieillards. Le cadavre de leur petit-fils a été découvert dans un sentier de la montagne, à une centaine de mètres du lieu de l'incendie, le crâne fracassé à coups de bâton. On a donc tout lieu de croire que l'on se trouve en présence d'un crime.

M Poincaré à Londres

Paris, 16 juin. — M. Raymond Poincaré, président du Conseil des Ministres, accompagné de son chef de cabinet M. Grignon et de Mme Poincaré, est parti à Londres à 11 heures, à 15 h. 15 par le rapide de Boulogne.

Nouvelle Emission du Crédit National

IL N'Y A PLUS DE LOTS, MAIS DES AVANTAGES DE REMBOURSEMENT

Le « Journal Officiel » a publié un arrêté du ministre des Finances autorisant le Crédit National à émettre un emprunt au capital nominal de 3.200 millions de francs en bons de 5 %, d'une valeur nominale de 500 fr. remboursables au gré du porteur, soit à 500 francs, le 1er juillet 1925, soit à 515 fr. le 1er juillet 1927, soit à 535 fr. le 1er juillet 1930, soit à 550 fr. le 1er juillet 1934, soit à 575 fr. le 1er juillet 1938. Le prix d'émission est de 498 francs, à verser en une fois au moment de la souscription ; l'émission sera ouverte le 26 juin.

Au Congrès unitaire des Cheminots

Paris, 16. — Ce matin s'est ouvert 33, rue de la Grande-Armée, le Congrès des cheminots appartenant à la C. G. T.

200 délégués, représentant 57.105 syndiqués. Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés sans discussion.

Des communes du Nord citées à l'ordre de l'armée

Paris, 16 juin. — Le ministre de la Guerre cite à l'ordre de l'armée les localités suivantes : Neuville-Saint-Remy : « A été en partie détruite à la suite de nombreux bombardements qu'elle a supportés vaillamment pendant la guerre. Malgré ses deuil et les souffrances endurées au cours d'une longue occupation, a toujours fait preuve d'une confiance inébranlable dans le succès final ».

Glagnon : « Occupée par les Allemands pendant toute la guerre, a malgré ses deuil, supporté avec vaillance les privations, les souffrances et les rigueurs de l'occupation et fait preuve d'une confiance inébranlable dans le succès final ».

Avesnes-le-Sec : « Occupée par les Allemands pendant toute la durée de la guerre, a supporté vaillamment les bombardements et les rigueurs de l'occupation. Malgré ses deuil et les dégâts causés par les incendies, a toujours fait preuve d'une confiance inébranlable dans le succès final ».

« La danseuse rouge » interdite à Nancy

M. Henri Mengin, maire de Nancy, a pris un arrêté qui interdit la représentation de la « Danseuse Rouge », drame de M. Charles Hirsch, que devait jouer samedi et dimanche, au théâtre municipal, la tournée artistique Cora Laperrière-Richemin. Cette décision est motivée par la présence du maréchal Foch qui vient présider des fêtes patriotiques. On craint que le public ne soit troublé par des incidents et qu'elle ne provoque un scandale susceptible de nuire à l'éclat de ces cérémonies où seront glorifiés les héros de la division de fer.

Une lettre anonyme qui coûte bien cher

Dijon, 16 juin. — Le tribunal de simple police de Dijon a condamné Mme Pirollet, demeurant à Auxonne, à 5 francs d'amende et à 1.500 francs de dommages-intérêts, pour une lettre anonyme qu'elle avait adressée à M. Paul Musset, employé à la gare d'Auxonne et contenant des insinuations malveillantes.

DUEL CONJUGAL

Au cours d'une violente discussion, à Sartrouville (Seine-et-Oise), les époux Schwartz, 7 rue Cluel, se sont tirés réciproquement des coups de revolver. Le mari est atteint de deux projectiles à la tête et au ventre et la femme a reçu deux coups de revolver dans la tête. A l'hôpital de Saint-Germain.

« Un coup dur » dans une bijouterie marseillaise

Marseille, 16 juin. — Hier après-midi, un individu a brisé la glace de la vitrine d'une bijouterie, boulevard de la Madeleine et s'est approprié un sac contenant un plateau de bagues valant 10.000 francs.

Le voleur a été arrêté peu après, mais cinq bagues n'ont pu être retrouvées.

Un aviateur est tombé de son aéroplane

Chartres, 16 juin. — Deux aviateurs du 31^e régiment de Tour s'en allaient à Villacoublay, ont eu une panne près de Hanches. Au moment de repartir, le pilote Durand ne s'aperçut pas que son compagnon Bouter était descendu à terre et s'était évanoui.

Bouter, surpris, s'accrocha à l'avion et essaya de regagner son siège, mais il n'y put parvenir et tomba de 150 mètres de haut. Le mort fut instantanément.

Un lock-out dans l'industrie de la porcelaine

Limoges, 16 juin. — Un conflit s'était produit la semaine dernière dans l'industrie de la porcelaine, soulevé par les ouvriers calligraphes et potiers de l'emballage des porcelaines. Une usine a été mise à l'index par le syndicat général de la céramique.

Hier soir, les fabricants a solidarisés avec leur collègue ont licenciés tous les ouvriers ailleurs.

Le temps d'aujourd'hui

Vents variables faibles Nord-Est dominant. Beau temps, nuageux, brumeux et assez chaud. Le minimum de température sera d'environ 12°.

Le dernier roman d'Héra Mintel

Le premier accusateur se dresse devant Mme Bessarabo et sa fille « les criminelles »

Paris, 16 juin. — A 3 heures 15, l'audience est reprise et la parole est donnée à M^e Dorville, avocat de la partie civile.

Elles sont coupables

« Il n'y a aucun doute, commença-t-il d'une voix coupante, à la participation des deux femmes au crime du square La-Bruyère. A leur participation entière et complète, à leur étrange travail d'espionnage, à leur rôle dans la mort de leur victime dans une maison, leurs premiers aveux sont la preuve, les aveux faits spontanément par les deux coupables avec des détails que l'on n'invente pas ».

« Et puis, elles sont revenues sur leurs aveux et c'est alors qu'apparaît ce que l'on a appelé le roman d'Héra Mintel, et tous ces appareils d'espionnage qui sont venus masquer la vérité qu'elles avaient révélée ».

« Cette fable de la malle au document, de l'espionnage, de la réforme, du cadavre qui se place de lui-même dans son cercueil, est invraisemblable ».

« Paul Jacques s'est suicidé comme d'autres meurent lentement »

Paris, reprenant la vie de Mme Bessarabo depuis son premier mariage, M^e Dorville s'efforce de montrer que l'accusé avait intérêt à la mort de Paul Jacques.

« La thèse du suicide est la thèse légale, dit-il, mais il est évident que M. Paul Jacques s'est suicidé, comme d'autres meurent lentement, à petit feu ».

« Au récit de la mort de son père, Mlle Paul Jacques se cache la tête dans son mouchoir et pleure sans bruit. Mme Bessarabo, impassible, les lèvres serrées, les yeux sur les hautes fenêtres, ne bouge pas ».

« Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée »

Une allusion au docteur Gracieur et à ses relations avec M. Weissmann, puis M^e Dorville lit des poèmes et des proses de Héra Mintel où celle-ci paraphrase la parole célèbre : « Celui qui se sert de l'épée, périra par l'épée ». Et bien, messieurs, nous ne savons pas si les relations de M. Weissmann et de M. Gracieur sont aussi vraies que la fable de la malle, qui s'empilent d'un cadavre automatiquement, mais s'il s'est trouvé à Mexico des jeunes gens pour se faire réformer frauduleusement, ce sont certainement ceux qui avaient la plus de raisons contre la guerre d'Héra Mintel ».

« M^e Bessarabo avait dilapidé sa fortune »

Puis M^e Dorville montre les détournements du fiancé de Mlle Paul Jacques, M.

Georges Laborde, au Mexique, « Ces détournements furent remboursés par Mme Bessarabo et les relations entre Mlle Paul Jacques et ce fiancé se sont continuées par la suite ».

M^e Dorville s'attarde à démontrer et il lit à l'appui de ses dires une grande quantité de pièces que Mme Bessarabo a, contrairement aux affirmations de Paul Jacques, dilapidé elle-même sa fortune et celle de sa fille, dans des spéculations malheureuses.

« Vous voyez, messieurs les jurés, la situation où en est réduite Mme Bessarabo ».

« Elle chercha par tous les moyens à se procurer de l'argent »

« Nous allons voir comment elle cherchera à se procurer par tous les moyens, toutes les ruses, une part de la bienheureuse option de 600.000 francs, que possède son mari ».

Et M^e Dorville nous montre l'accusée reprenant le vieux procédé de l'instance en divorce et de la saisie-arrêt qui paralysera M. Weissmann dans ses opérations ainsi que Mme Bessarabo amènera son mari à capitulation.

« Et elle réussira, en effet », reprend M^e Dorville, qui donne lecture des lettres de Mlle Paul Jacques à sa mère et des réponses de la mère.

Notamment celle-ci, où elle écrit : « Vous me verrez revenir avec vos dots et celle de Lisette, pour affirmer la paix matérielle de nos existences matérielles ».

Le verdict sera rendu lundi ou mardi

L'audience, qui avait été suspendue une deuxième fois, est déclarée ouverte à 17 h. 50.

M^e Dorville est toujours fatigué et on décide de renvoyer la suite des débats à demain, samedi.

M^e Dorville pense terminer sa plaidoirie dans la première partie de l'audience de demain.

M. l'avocat général Mancel prononcera ensuite son réquisitoire, mais il ne pourra peut-être pas le terminer, ainsi qu'il en a fait la remarque à M. le président Gilbert.

M. de Moro-Giafferi demande que l'on fasse une audience de nuit, samedi soir.

Ce n'est pas possible, répond le président. Nous finirons beaucoup trop tard. Aucune décision définitive n'est prise.

L'audience est levée à 18 heures. On prévoit, d'une façon générale, qu'il n'y aura pas audience samedi soir, ni dimanche dans la journée et que le verdict sera rendu lundi 19 ou mardi 20.

Le Gouvernement contre la vie chère

Après discussion, la Chambre lui a exprimé sa confiance

La séance d'hier après-midi, à la Chambre, a été consacrée à la suite des interpellations sur la Vie Chère.

Une législation meunière

M. Joseph BERNIER, prenant en mains la cause de la Meunerie, s'est efforcé de montrer que les prix pratiqués par les minotiers n'avaient rien d'excessif, étant donné le prix de revient global du sac de farine. Il contesta, en outre, l'exactitude des chiffres fournis vendredi dernier par M. Dumessnil.

Une longue controverse s'engagea entre l'orateur, MM. DUMESNIL, LAUDIER, LEOUQUIN et BARTHIE, au sujet des prix du pain et de la farine.

M. CHERON déclara qu'une commission venait d'être créée à l'effet de codifier la législation meunière et que, par souci d'impartialité, il demanderait à MM. Bernier et Dumessnil d'en faire partie.

M. DUMESNIL, maintenant ses dires, affirma qu'au moment où le prix du blé était le plus bas, la commission s'était constituée pour l'étude de la situation financière et économique de la meunerie de France et de l'étranger.

Les causes réelles du prix de la viande

M. Louis ROLLIN s'étonna que le prix de la viande eût augmenté de telle façon depuis l'an dernier. « L'excès des prix à la production et à la consommation s'explique, dit-il, par les facteurs accumulés : droits de douane, d'octroi, tarifs de transport et taxe sur le chiffre d'affaires qui frappe les marchandises dans chaque transaction ».

L'orateur demanda au gouvernement de rendre la liberté au commerce et à l'agriculture, pour rétablir le jeu de la concurrence.

De la nécessité d'organiser la production

M. LOUCHEUR, député du Nord, se fit l'avocat du ministre de l'Agriculture. Pour l'orateur, les décrets Chéron n'ont pas eu de répercussion sur la vie chère, qui provient surtout du rétablissement des salaires pendant la guerre.

« Prenons garde, ajouta l'ancien ministre, que si la valorisation du franc se produisait subitement, elle entraînerait une catastrophe industrielle et agricole. Pour parer à cette crise éventuelle, il sera nécessaire, dit-il, d'avoir une politique de production, d'augmenter la production des engrais et de réviser les tarifs de transport ».

Les poursuites contre les spéculateurs

Barthe ayant élevé des protestations contre le lenteur de certaines instructions ouvertes contre des spéculateurs, le Ministre répondit que la justice était saisie et qu'au demeurant la répression des spéculations ne le laissait pas indifférent, puisque 3672 dossiers avaient été transmis au Ministère par le service des fraudes.

M. BARTHIE, gardes des sceaux, déclara ne pouvoir répondre à l'improvise au sujet des lenteurs de certaines instructions. Il se déclara à la disposition de Barthe et celui-ci déclara ouvrir un débat spécial sur cette question.

L'ordre du jour de confiance

Un ordre du jour de M. Capus approuvant les déclarations du gouvernement et exprimant la confiance en lui a été voté par 478 voix contre 89.

Pour les instituteurs demeurés en territoire envahi

Un projet de loi déterminant des mesures spéciales en faveur des instituteurs et institutrices demeurés sous la domination de l'ennemi et des membres de l'enseignement public dont les bénéficiaires chaque trimestre ont été retardés, a été adopté au début de la séance de la Chambre.

Il prévoit notamment : Le bénéfice de la loi du 27 août qui éparpe aux instituteurs mobilisés pour retard dans l'avancement et dans la titularisation, est étendu au personnel des régions occupées par l'ennemi. La durée de rétroactivité de la titularisation dont bénéficient chaque trimestre est de six mois au lieu de quatre pendant lesquelles remplissent les conditions requises pour passer l'examen du C. A. P. Il est en outre étendu par l'annexion, sera lésé sous chaque cas par le Fribre. Lorsqu'une

Un coup d'Etat en Allemagne ?

Dans tous les ministères on travaille pour la monarchie

Berlin, 16 juin. — La presse socialiste fait entrevoir la possibilité d'un prochain coup d'Etat de droite.

« La Freiheit » déclare que toutes les fêtes de régiment et les manifestations patriotiques des Associations d'officiers et des Combattants sont, en réalité, une revue des troupes monarchistes. La dangerosité, ajoutent-ils, est même les éléments de la police de protection sont en relation avec les réactionnaires.

Des listes noires ont été dressées et dans tous les ministères, surtout dans celui de la Reichswehr, on travaille fébrilement pour la monarchie.

« Nous allons au devant d'une nuit de la Saint-Barthélemy », dit l'organe indépendant.

Les mémoires du Kaiser vont servir à la propagande

Berlin, 16 juin. — Les 250.000 dollars, à savoir 80 millions de marks, provenant de la vente des mémoires de l'ex-kaiser, à la maison d'édition américaine Harper, serviront à alimenter la caisse de l'Organisation monarchiste, dont le comité central est à Berlin, et les principales filiales à Munich, Dresde, Leipzig, Hambourg et Hanovre.

Il est à noter que les fondateurs de cette organisation, qui se rendent compte de l'impopularité du kaiser et de ses fils, dans de nombreux milieux allemands, se sont bien gardés de mettre en avant la candidature des Hohenzollern.

Le produit de la vente de l'édition allemande de l'ouvrage de Guillaume II, qui paraîtra à Leipzig en même temps que seize journaux américains, en publiant la traduction anglaise, sera réparti entre l'Union des officiers allemands et les veuves et orphelins de guerre.

Inquiets de cette recrudescence de l'agitation monarchiste, les communistes et les indépendants viennent de s'unir pour une propagande commune parmi les classes ouvrières, afin de contrebalancer l'influence des éléments favorables à l'ancien régime.

Le Sénat s'est occupé des budgets départementaux et communaux

L'ordre du jour du Sénat appelle hier la discussion de l'interpellation de MM. Mechoth et Boussier sur les finances départementales et communales, à l'égard des budgets des départements et des communes.

M. MACHOT fit ressortir la précarité des budgets communaux et départementaux. « La cause principale est, dit-il, imputable aux impôts, qui ne répondent plus aux besoins de nos populations ».

M. STRAUSS répondit à l'orateur qu'il espérait déposer prochainement un projet qui réglerait la situation des départements et des communes au point de vue fiscal et financier.

M. ROUSTAN insista sur l'augmentation des dépenses départementales ; « la participation de l'Etat, dit-il, n'a pas augmenté en proportion de ces charges ».

En 1920, ajouta-t-il, l'Association des Maires de France avait demandé que pleine liberté fut laissée aux communes de déposer les taxes directes et indirectes qu'elles jugeraient nécessaires à l'équilibre de leur budget.

Après avoir entendu MM. Monseravin et Dausset, le Sénat a renvoyé à un autre jour la suite du débat.

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL

La Commission Sénatoriale de l'alcool, réunie sous la présidence de M. Henry Bérenger, a discuté la situation des départements et des communes au point de vue fiscal et financier.

M. ROUSTAN insista sur l'augmentation des dépenses départementales ; « la participation de l'Etat, dit-il, n'a pas augmenté en proportion de ces charges ».

En 1920, ajouta-t-il, l'Association des Maires de France avait demandé que pleine liberté fut laissée aux communes de déposer les taxes directes et indirectes qu'elles jugeraient nécessaires à l'équilibre de leur budget.

Après avoir entendu MM. Monseravin et Dausset, le Sénat a renvoyé à un autre jour la suite du débat.

Le Programme de travail de la Conférence de La Haye

La Haye, 16 juin. — La conférence préliminaire a entendu ce matin à M. Cettier qui, sur la prière de ses collègues, a fait les propositions suivantes, touchant les sujets abordés hier et sur lesquels l'accord a été réalisé.

La conférence devra prendre la forme d'une commission.

Trois sous-commissions devront être nommées pour traiter de la propriété des devis et des crédits. Chaque sous-commission s'inspirera de ces principes. Le travail sera purement objectif. Chaque délégué réservera le point de vue de son gouvernement.

Toute délibération politique sera délibérément écartée.

LA MISSION FRANÇAISE EST ARRIVEE

La Haye, 16 juin. — MM. Alphand, Chatles et de Capradelle, membres de la mission française à la conférence, sont arrivés cette nuit.

M. Massigli est arrivé aujourd'hui à midi. Ils sont descendus à Schvengela, où se trouve la délégation belge.

LA DELEGATION DES SOVIETS

Londres, 16 juin. — La délégation des Soviets à la conférence de La Haye sera constituée comme suit :

M. Litvinov, président ; MM. Krassin, Krestinsky, Rakovsky et Skolnikoff, membres.

Onze personnes, experts et secrétaires, accompagneront la délégation.

L'ATTITUDE DE LA ROMANIE

Bucarest, 16 juin. — M. Diamandis, délégué roumain à la conférence de La Haye, est parti avec les instructions précises de ne pas admettre la reprise de la discussion de la question de Bessarabie, question que la Roumanie considère comme définitivement tranchée à la suite de la conférence de Genève.

Pour toutes les autres questions, la Roumanie sera solidaire des Etats de la Petite Entente et maintiendra sa communauté de vues avec la France et l'Angleterre.

BYRRH

VIN TONIQUE - HYGIENIQUE - SAVOUREUX

Le conflit des Cinémas

LES EXPLOITANTS DU NORD DEFENDENT LEUR POINT DE VUE A PARIS, MAIS SE SOUMETTRONT AUX DECISIONS DE LA MAJORITE.

Comme nous l'avons annoncé il y a quelques jours, c'est hier que s'est tenue, à Lille, Grand-Place, une réunion du Syndicat des directeurs de cinémas du Nord et du Pas-de-Calais.

L'ordre du jour portait entre autres, la question de l'attitude à prendre vis-à-vis de l'éventualité d'une fermeture de tous les établissements, en vue d'amener la suppression ou l'adoucissement des taxes abusives qui frappent les spectacles et particulièrement les cinémas.